





## REGLEMENT

**Art 1** – Placée sous l'égide de la FFCT, cette concentration est ouverte à tous les cyclotouristes affiliés ou non à une fédération. Les participants de moins de 18 ans devront être accompagnés par un adulte et fournir une autorisation parentale.

**Art 2** – L'inscription est gratuite pour tous les participants.

**Art 3** – Chaque participant recevra une feuille de route comportant l'itinéraire et le règlement de la concentration.

**Art 4** – Au passage au point d'accueil, un ravitaillement est prévu pour chaque participant.

**Art 5** – Pour faciliter le déroulement de la concentration, les parcours sont fléchés et le choix des circuits signalés par des panneaux directionnels.

**Art 6** – Chaque participant se considérera comme étant en excursion personnelle. Ils ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage.

### Chaque participant se doit :

- D'appliquer les dispositions du code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes.
- De respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur. D'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie donnés dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routières.

**Art 7** – La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et adjonctions.

- **La plus grande prudence est recommandée dans la traversée des agglomérations et aux intersections.**

**Art 8** – Les machines de tous types sont admises à conditions qu'elles soient mues par la seule force musculaire et équipées de tous les dispositifs prescrits par le code de la route.

**Art 9** – Cette concentration n'est pas une compétition. En conséquence toute publication de temps ou de classement basé sur le temps est interdite.

**Art 10** – L'accueil, le départ à partir de 7h30 et l'arrivée jusqu'à 11h15 auront lieu au **club house du Football/Tennis** – stade – rue des Birats – **31380 MONTASTRUC la CONSEILLERE.**

**Art 11** – Le fait de participer à la **concentration des Guidons de Printemps** entraîne l'entière acceptation du présent règlement et engage la responsabilité du participant qui se reconnaît physiquement apte à l'entreprendre.

**Art 12** – **Le port du casque est obligatoire pour les enfants et très vivement recommandé aux adultes.**

# CODEP 31 - FFCT - CYCLOTOURISME



## C.V MONTASTRUC

**Montastruc**  
la conseillère

# LES Guidons de Printemps

## Dimanche 1 Mars 2015.

# Souvenir Edmond Laroche.

**Organisation :** (Accueil) au club house du Football/Tennis – au stade  
rue des Birats – 31380 MONTASTRUC la CONSEILLERE :

Téléphone de l'Organisation : **06.47.17.16.15**

**N° à contacter en cas d'urgence :**

**SAMU : 15 - Sapeurs-Pompiers : 18**

**Gendarmerie : 17**

Les organisateurs vous invitent à une balade qui exclut tout esprit de compétition. L'objectif premier est la convivialité et la découverte de la Nature ; elle mérite votre respect. On s'abstiendra donc de la souiller par des débris ou emballages qui, en l'absence de poubelles, trouveront provisoirement place dans vos poches.

Nom : ..... Prénom : .....

Nom du club : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....